

Schéma départemental en faveur de l'enfance (2017-2021)



www.correze.fr

CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Des femmes, des hommes, un projet en commun

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE



La loi :



La loi oblige le Département de la Corrèze à :

- Protéger les enfants.



- Mieux surveiller les enfants en danger.



- Mieux accompagner les enfants les plus fragiles dans leur vie.



Les chiffres de la protection de l'enfance en Corrèze :

En Corrèze, plus de 1000 enfants ont besoin :

1000



- De protection



- D'accompagnement





Un travail à plusieurs personnes :

Pour écrire le Schéma, le Conseil Départemental a posé des questions à :

- Des parents.
- Des jeunes.
- Des professionnels qui travaillent avec des enfants.
- Des élus : les élus représentent tout le monde.
Les élus parlent pour les personnes qu'ils représentent.



Ensuite, le Conseil Départemental a invité des personnes à réfléchir ensemble.

Ces personnes sont des professionnels qui travaillent avec des enfants et des jeunes.

Ces professionnels travaillent partout où les enfants et les jeunes sont accueillis :

- Dans les écoles.
- Dans les centres sociaux.
- Dans les établissements d'accompagnement.
- Dans les associations.



- Dans les tribunaux.



Ces professionnels sont aussi :

- Des médecins.
- Des élus dans les mairies.



Ensemble, ils ont décidé comment faire pour améliorer la protection :

- Des enfants.
- Des adolescents.
- Des familles.



Ensemble, ils ont écrit des règles pour y parvenir.

Ils ont donné un nom à ce travail : **Le schéma Départemental de l'Enfance.**

Ce schéma Départemental de l'Enfance est écrit pour le Département de la Corrèze.



Le Schéma Départemental de l'Enfance est valable jusqu'en 2021.

Le Schéma Départemental de l'Enfance doit répondre aux questions :

Comment :

- accueillir les enfants, les adolescents et les familles ?
- protéger les enfants, les adolescents et les familles ?
- soutenir les enfants, les adolescents et les familles ?
- accompagner les enfants, les adolescents et les familles ?



Le Schéma Départemental aide tous les professionnels de l'enfance à accompagner et protéger les enfants et les jeunes, de la naissance jusqu'à l'âge adulte :

- Des assistants familiaux qui souhaitent accueillir un enfant en difficulté ou danger dans leur maison.
- Des travailleurs sociaux, qui accompagnent les enfants dans leur vie de tous les jours.
- Des médecins qui s'occupent de la santé des jeunes.
- Des sages-femmes qui s'occupent du bien-être et du confort de la maman et du bébé.



- Des puéricultrices qui soignent les bébés et les jeunes enfants.



- Des psychologues qui écoutent et parlent aux enfants qui ont des problèmes.



- Des agents administratifs qui s'occupent des dossiers des enfants et des jeunes.



A QUOI SERT LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ?

• Prévenir, Accompagner et repérer

- Mieux surveiller les dangers faits aux enfants.



- Mieux accompagner les enfants en grande difficulté.



- Améliorer le repérage pour tous les enfants en difficulté.



- **Protéger, Accueillir, Soigner**

- Trouver des solutions pour protéger les enfants.



- Inventer des solutions pour accueillir des enfants en danger.

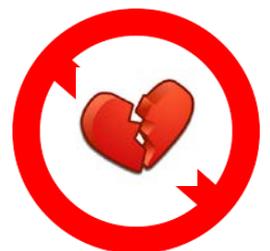


- Améliorer les soins pour les enfants, les mineurs et les parents.

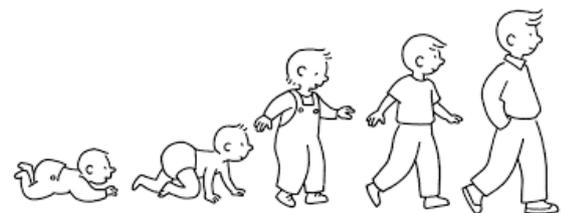


- **Sécuriser, Construire et insérer**

- Veiller à la relation des jeunes et leur donner de l'affection.



- Préparer l'avenir de l'enfant.



- Aider le jeune à devenir citoyen avec une activité professionnelle.



- **Gouverner, Observer, Former et Évaluer**

Regrouper les propositions pour mieux diriger la protection des enfants.



- Repérer quels sont les enfants en danger.



- Permettre aux personnes qui travaillent auprès des enfants d'être plus compétentes.



Le Schéma Départemental de l'Enfance doit :

Apporter des réponses aux parents, aux enfants et aux jeunes pour :

- Répondre à leurs besoins et à leurs demandes.



- Aider les parents à améliorer leur relation avec l'enfant.



- Aider chaque enfant et jeune en danger à trouver sa place dans la société avec l'aide d'autres personnes.





Le Schéma Départemental de l'Enfance prévoit beaucoup d'actions à mettre en place.

-Par exemple, le Schéma Départemental de l'Enfance doit :

- Trouver 50 assistants familiaux qui peuvent accueillir un enfant en danger ou en difficulté.



- Trouver des familles solidaires.

Ce sont des familles qui ont envie d'accueillir un enfant en danger ou en difficulté.



Ces familles seront accompagnées par un professionnel des enfants.

- Proposer des appartements partagés pour les jeunes les plus autonomes.

Ce sont des jeunes qui n'ont pas besoin de vivre avec une famille d'accueil.

Ces jeunes sont aidés par des professionnels.

